

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 000	2 000		481
Fonds commercial	20 000		20 000	20 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 500	983	517	817
Autres immobilisations corporelles	11 920	11 920		2 840
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				1 300
TOTAL (I)	35 420	14 903	20 517	25 438
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens	1 348		1 348	
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	14 880		14 880	3 420
Autres	1 450		1 450	1 021
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	7 422		7 422	9 359
Charges constatées d'avance	655		655	621
TOTAL (II)	25 754		25 754	14 421
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	61 174	14 903	46 271	39 858

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 37 500	37 500	37 500
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-30 160	-18 527
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 235	-11 633
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	15 575	7 340
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 621	9 211
Dettes fiscales et sociales	24 075	23 308
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	30 696	32 518
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	46 271	39 858
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

3 EMPANS
Société par actions simplifiée
au capital de 37 500 euros
Siège social : 436 chemin de Lapras, 07100 ROIFFIEUX
889 130 217 RCS AUBENAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de
l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 8 235,39 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	8 235,39 euros
Report à nouveau antérieur	-30 160,16 euros

Affectation :

Apurement partiel des pertes antérieures	8 235,39 euros
--	----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

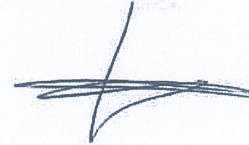
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente



Règles et méthodes comptables

Certifié conforme
La Présidence



Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 46 271 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 8 235 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Abandon de créances

La société a bénéficié d'un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleur fortune au 31/12/2021 de la part de l'un de ses associés d'un montant de 18 000 € et au 31/12/2022 d'un montant de 6 801.32 €.

a